



-3579-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 novembre 2018
- 4. Message de la mairesse**
 - 4.1 Polyvalente des Rivières
 - 4.2 Réfection route Paul-Baie
 - 4.3 Ministère des Transports
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse
- 6. Développement culturel et communautaire**
 - 6.1 75^e anniversaire / Spectacle du 22 juin 2019
- 7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**
 - 7.1 Rapport des permis de rénovation et de construction



8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Non-renouvellement entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec les municipalités de Tadoussac et Sacré-Cœur intervenue avec la municipalité de Les Bergeronnes qui a délégué sa compétence à la Ville de forestville
- 8.3 Terminaison entente intermunicipale partage ressource humaine prévention incendies / Tadoussac, Sacré-Cœur et des Bergeronnes qui a délégué sa compétence à la Ville de forestville
- 8.4 Entente intermunicipale / Directives déploiement / CAUREQ
- 8.5 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1
- 8.6 Engagement pompière

9. Transport

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine
- 12.2 Mandat UMQ / Regroupement achat en commun assurances 2019-2024

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier
- 13.3 Aide financière
- 13.4 Taux d'intérêt
- 13.5 Renouvellement marge de crédit - Compte courant
- 13.6 Renouvellement marge de crédit - Fonds d'immobilisation
- 13.7 Calendrier des séances 2019
- 13.8 Séance du budget 2019 et du programme triennal 2019-2020-2021
- 13.9 TECQ 2014-2018 / Appel d'offres
- 13.10 Directrice du développement économique / Nomination
- 13.11 Commis de bar / Engagement
- 13.12 Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

14. Actes législatifs

- 14.1 Adoption règlement # 2019-281
- 14.2 Adoption règlement # 2019-282
- 14.3 Avis de motion règlement # 2019-283

15. Affaires nouvelles

16. Période de questions des citoyens



17. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-1812-161

Attendu qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 13 novembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

75^e anniversaire / Spectacle du 22 juin 2019

R-1812-162

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser Mme Johannie Gaudreault, agente de développement à signer pour et au nom de la Ville de Forestville le contrat à intervenir avec M. Irvin Blais, artiste, pour le spectacle qui aura lieu le 22 juin 2019 organisé dans le cadre des festivités du 75^e anniversaire de la ville. Il est également résolu :

- de payer la somme de 4 250.00 \$, plus taxes applicables, représentant un dépôt de 50 % du coût du spectacle.
- d'affecter cette somme aux festivités du 75^e anniversaire au budget d'opération 2019.

Rapport des permis de rénovation et construction

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Daniel Charrette, technicien en urbanisme.

SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION NOVEMBRE 2018						
NOUVELLES CONSTRUCTIONS						
Descriptions	Janvier à novembre 2018		Janvier à novembre 2017		2017	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Maison mobiles			2	170 000 \$	2	170 000 \$
Résidences simples			1	183 000 \$	1	183 000 \$
Résidences multiples	1	90 000 \$	0	- \$	0	20 000 \$
Chalets / autres			2	20 000 \$	2	- \$
Commerces			0	- \$	0	- \$
Industries			0	- \$	0	- \$
Autres (institution & gouvernement)			0	- \$	0	- \$
Total	1	90 000 \$	5	373 000 \$	5	373 000 \$
RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS						
Descriptions	Janvier à novembre 2018		Janvier à novembre 2017		2017	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Résidences simples + maisons mobiles	100	1 005 250 \$	117	1 113 900 \$	119	1 133 900 \$
Résidences multiples	15	226 300 \$	3	80 000 \$	4	130 000 \$
Chalets	32	26 000 \$	1	25 000 \$	1	25 000 \$
Commerces	4	124 250 \$	6	300 500 \$	7	350 500 \$
Industries			1	625 000 \$	1	625 000 \$
Autres (institution & gouvernement)	3	2 094 135 \$	6	1 599 665 \$	7	2 359 665 \$
Démolitions	3	(248 200) \$	1	- \$	1	- \$
Annulé			0	- \$	0	- \$
Total	157	3 227 735 \$	135	3 744 065 \$	140	4 624 065 \$



Non-renouvellement entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec les municipalités de Tadoussac et Sacré-Cœur intervenue avec la municipalité de Les Bergeronnes qui a délégué sa compétence à la Ville de Forestville

R-1812-163

Attendu que la Municipalité des Bergeronnes a signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2008 et dont le renouvellement successif se termine, selon l'article 20.2, au 31 décembre 2019;

Attendu que des municipalités parties à l'entente peuvent y mettre fin au moins six mois avant l'expiration du terme de renouvellement;

Attendu que la Ville de Forestville est, depuis le 11 juillet 2018, suppléant aux droits et obligations de la Municipalité des Bergeronnes à l'égard de cette entente;

Attendu que, sur recommandation du comité de l'Entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies, qu'il est d'intérêt de mettre fin à cette entente avec les Municipalités de Sacré-Cœur et Tadoussac;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Ville de Forestville avise, par courrier recommandé, les Municipalités de Tadoussac et de Sacré-Cœur qu'elle met fin à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie à l'expiration de cette entente le 31 décembre 2019.

Terminaison Entente intermunicipale partage ressource humaine en prévention des incendies entre les municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur et des Bergeronnes qui a délégué sa compétence à la Ville de forestville

R-1812-164

Attendu que la Municipalité des Bergeronnes a conclu une entente intermunicipale avec les Municipalités de Tadoussac et Sacré-Cœur le 23 août 2011 qui est renouvelable d'année en année;

Attendu que des municipalités parties à l'entente peut y mettre fin par un avis à cet effet au moins trois mois avant l'arrivée du terme;

Attendu que la Ville de Forestville, suppléant aux droits et obligations de la Municipalité des Bergeronnes, entend mettre fin à cette entente en avisant les autres municipalités parties à celle-ci;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Ville de Forestville avise, par courrier recommandé, les Municipalités de Tadoussac et de Sacré-Cœur, conformément à l'article 8 de l'entente intermunicipale intervenue le 23 août 2011 concernant le partage de ressource humaine en prévention des incendies, que cette entente se terminera à l'échéance du renouvellement étant le 23 août 2019.



**Entente intermunicipale / Directives déploiement / CAUREQ
R-1812-165**

Attendu que les municipalités de Longue-Rive, Colombier, Portneuf-sur-Mer, Les Escoumins et Les Bergeronnes ont délégué leur compétence à la Ville de Forestville par l'Entente intermunicipale concernant l'organisation d'un service de protection contre les incendies qui a été signée le 29 août 2018;

Attendu qu'il y a lieu de mandater une personne responsable auprès du CAUREQ;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater M. Martin Bouchard, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Forestville à titre de responsable des codes de déploiement et de les modifier au besoin selon le schéma de couverture de risque pour l'ensemble des municipalités de l'Entente intermunicipale.

**Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1
R-1812-166**

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Ville de Forestville souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la Ville autorise Mme Micheline Ancil, mairesse, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Engagement pomprière

R-1812-167

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter la recommandation du Service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement de la pomprière suivante :

Nom	Division
Vachon Lily	Les Escoumins



**Mandat UMQ / Regroupement achat en commun assurances 2019-2024
R-1812-168**

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Forestville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2019-2024;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Ville de Forestville :

Joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1er mai 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Autorise la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

**Approbation et paiement des comptes
R-1812-169**

Attendu que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

Attendu que la greffière adjointe a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et que la trésorière adjointe atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	175 275.41 \$
Comptes payés par chèques	106 611.17 \$
Comptes à payer	422 445.40 \$
Total	<u>704 331.98 \$</u>



Rapport financier

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier au 30 novembre 2018 préparé par Mme Linda Ouellet, trésorière adjointe.

Suivi mensuel du budget d'opération 2018							
POSTE BUDGÉTAIRES	30 novembre		Budget total		Ratio		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	11 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	723 695 \$	798 878 \$	1 011 037 \$	1 069 800 \$	72%	75%	92%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	593 824 \$	956 186 \$	996 910 \$	1 067 500 \$	60%	90%	92%
TRANSPORT ROUTIER	638 116 \$	1 141 434 \$	1 105 600 \$	1 241 790 \$	58%	92%	92%
HYGIÈNE DU MILIEU	626 588 \$	919 241 \$	1 057 000 \$	1 090 800 \$	59%	84%	92%
URBANISME ET MISE EN VALEUR	263 226 \$	454 568 \$	415 900 \$	581 650 \$	63%	78%	92%
LOISIRS & CULTURE	495 375 \$	827 110 \$	794 100 \$	873 150 \$	62%	95%	92%
FRAIS DE FINANCEMENT	53 646 \$	111 604 \$	109 100 \$	110 000 \$	49%	101%	92%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	- \$	- \$	334 500 \$	0%	0%	92%
TOTAL DES DÉPENSES	3 394 470 \$	5 209 020 \$	5 489 647 \$	6 369 190 \$	62%	82%	92%

Aide financière

R-1812-170

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Association du cancer de l'Est du Québec	Campagne de financement annuelle	200 \$
Boréal Loppet	15e édition	1 500 \$
Chœur "Les gens de mon pays"	Campagne de financement annuelle	50 \$
Opération Nez rouge	Campagne de financement annuelle	200 \$

Taux d'intérêt

R-1812-171

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de fixer à 16 % le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus pour l'exercice financier 2019.

Renouvellement marge de crédit - Compte courant

R-1812-172

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de demander à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord de renouveler la marge de crédit du compte courant pour 2019 de 2 000 000 \$, au taux préférentiel + 0.25 %.

Renouvellement marge de crédit - Fonds d'immobilisation

R-1812-173

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de demander à la Caisse Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord de renouveler la marge de crédit du fonds d'immobilisation pour 2019 en référence au règlement en cours, au taux préférentiel + 0.25 %.



-3586-

Calendrier des séances 2019

R-1812-174

Attendu que le conseil doit établir, avant le début de chaque année, ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune, et ce, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et ville;

En conséquence, Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les mardis à 19 h 30 :

- 15 janvier
- 12 février
- 12 mars
- 9 avril
- 14 mai
- 11 juin
- 9 juillet
- 13 août
- 10 septembre
- 8 octobre
- 12 novembre
- 10 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière adjointe conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Séance du budget 2019 et du programme triennal 2019-2020-2021

R-1812-175

Attendu que l'article 474 de la Loi des cités et villes stipule que le conseil municipal doit préparer et adopter, entre le 15 novembre et le 31 décembre, le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

Attendu que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est vacant;

Attendu qu'il y a lieu d'étudier avec la trésorière adjointe le budget soumis par les chefs de service;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de fixer l'adoption du budget 2019 et du programme triennal 2019-2020-2021 à 19 heures le 21 janvier 2019 et d'en aviser le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

TECQ 2014-2018 / Appel d'offres

R-1812-176

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater Mme Lison Huard, greffière adjointe à titre de responsable des appel d'offres pour le projet de mise à niveau des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées correspondant à la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018 qui doivent être réalisés avant le 31 décembre 2019.

Directrice du développement économique / Nomination

R-1812-177

Attendu que l'offre d'emploi a été publié dans différents journaux de la région et qu'aucune candidature n'a été retenue;

Attendu la volonté de la Ville de Forestville de mettre davantage l'emphase sur le développement économique;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



- De procéder à la nomination de Mme Johannie Michaud au poste de directrice du développement économique, à compter du 7 janvier 2019;
- D'autoriser la mairesse à signer pour et au nom de la Ville de Forestville le contrat de travail à intervenir.

Commis de bar / Engagement

R-1812-178

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter les recommandations du comité de sélection et de procéder à l'engagement de Mme Cynthia Lavoie à titre de commis de bar afin de combler un surcroît temporaire de travail dont la date de référence est le 24 novembre 2018, et ce, selon les dispositions de la convention collective.

Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

R-1812-179

Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le Premier ministre M. Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

Attendu que le Premier ministre M. Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

Attendu la démarche du Premier ministre du Québec M. François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Ville de Forestville demande au Premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;



Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au Premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoption règlement # 2018-281

R-1812-181

Attendu qu'un avis de motion du règlement # 2018-281 a été donné par le conseiller M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2018;

Attendu qu'une copie du règlement a été déposée selon les délais de l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que la mairesse fait un résumé de l'objet et de la portée du règlement;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle.

Adoption règlement # 2018-282

R-1812-182

Attendu qu'un avis de motion du règlement # 2018-282 a été donné par le conseiller M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2018;

Attendu qu'une copie du règlement a été déposée selon les délais de l'article 356 de la Loi des cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que la mairesse fait un résumé de l'objet et de la portée du règlement;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le règlement # 2018-282 modifiant le règlement # 2012-256 relatif à la tarification incendie.

Avis de motion règlement # 2018-283

R-1812-183

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Guy Racine que sera adopté à la séance du 15 janvier 2019 le règlement # 2018-283 modifiant le règlement # 2018-277 relatif à l'imposition des taxes foncières et des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles. Une dispense de lecture est accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement le 7 décembre 2018.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 20 h 30, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.



Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.

Mairesse

Greffière adjointe